



Doc. 14083
24 avril 2017

Les droits de l'homme dans le Caucase du Nord: quelles suites donner à la Résolution 1738 (2010)?

Amendement n° 28

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.5.1, remplacer les mots «l'extinction des délais» par les mots suivants:

«les délais».

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC

